

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etai ent présents :
En exercice : 48	Amfreville les Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons M. Pillet,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin M. Halot,
Présents : 47	Charleval Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury sur Andelle Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
	Flipou M. Cousin,
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
	Le Tronquay M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives Mme Collard,
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
	Ménesqueville M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel M. Quéné,
	Pont Saint Pierre Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure Leménager, Vieux,
	Touffreville Mme Chapelle,
	Val d'Orger Mme Malhaire,
	Vandrimare Mme Loison, M. Cosaque,
	Vascoeuil Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard. G.

Tourisme : Sollicitation de subventions pour la mise en place de visites virtuelles en partenariat avec Seine Normandie Agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

La Communauté de communes Lyons Andelle et Seine Normandie Agglomération souhaitent créer, via une application mobile, deux parcours immersifs numériques, un à Lyons-la-Forêt et l'autre aux Andelys. Ces parcours permettront de valoriser chacun des deux territoires.

Bien que reposant sur deux projets territoriaux distincts, le programme LEADER a conduit à une présentation unifiée des deux projets dans une logique de mutualisation des coûts et de cohérence à l'échelle interterritoriale.

Le coût global de l'opération est estimé à 57 500 € HT, correspondant au coût de conception et de développement des contenus immersifs et des outils numériques associés.

L'opération globale pourra être financée par le programme LEADER à hauteur de la Région Normandie à hauteur de 25 %.

Dans le cadre du partenariat, Seine Normandie Agglomération remboursera à la Communauté de communes Lyons Andelle la moitié du reste à charge du projet.

Plan de financement :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)		
Création numérique de deux parcours immersifs	57 500 €	LEADER	31 625 €	55 %
		Région Normandie	14 375 €	25 %
		Seine Normandie Agglomération	5 750 €	10%
		Reste à charge de la CDCLA	5 750 €	10 %
Total	57 500 €	Total	57 500 €	100 %

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la Région Normandie et tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter une aide financière.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.